



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 24 FEVRIER 2022

Le 24 Février deux mille vingt-deux, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 7 Février 2022, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL, à la Maison du Pays de Lévis de Lurcy-Lévis, 72 Boulevard Gambetta.

ETAIENT PRESENTS :

Maire : M. COMBEMOREL Patrick

Adjointes : M. BISSONNIER Jean-Paul, M. GUERIN Michel, Mme BERNIGAUD Murielle,

Conseillers municipaux : M. FOYENTIN Samuel, M. IGLESIAS José, Mme CALIGIURI Valérie, M. MAULAZ Hervé, M. BUSSEROLLE Olivier, Mme PORCHER Marion, Mme BERTHET Chantal, M. VANNEAU Claude

ETAIENT EXCUSES :

Adjointes : Mme LAFORET Véronique, Mme ROULET Michèle

Conseillers municipaux : Mme COFFINET Béatrice, M. TISSIER Gaetan, Mme SIGNORET Caroline, M. GEORGET Cédric, Mme GOMEZ Bernadette

ONT DONNE POUVOIR :

Véronique LAFORET à Michel GUERIN, Michèle ROULET à Patrick COMBEMOREL, Béatrice COFFINET à Valérie CALIGIURI, Gaetan TISSIER à Olivier BUSSEROLLE, Caroline SIGNORET à Hervé MAULAZ, Cédric GEORGET à Chantal BERTHET, Bernadette GOMEZ à Claude VANNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

JEAN-PAUL BISSONNIER

OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PATRICK COMBEMOREL A 18.30

Constatation du quorum

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de séance

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**DECISION N° 2021_007****AVENANT N° 1 A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LURCY-LEVIS**

Pour la réalisation du marché n° 2020PI01 Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Lurcy-Lévis, le Maire fixe l'enveloppe prévisionnelle définitive de travaux à 1 431 000,00 € HT et le montant forfaitaire définitif de rémunération à 118 057,50 € HT, soit 141 669,00 € TTC et signe l'avenant n° 1.

Monsieur le Maire explique que les honoraires du maître d'œuvre sont calculées en fonction du montant HT des travaux concernant les lots uniquement. On ne parle pas des missions de contrôles ou d'études des sols par ex. Ces honoraires représentent 8,25% du montant des travaux HT. Certains architectes demandaient 11% ce qui situe notre Maître d'œuvre Monsieur CHALMIN dans une juste moyenne.

**DELIBERATIONS****FINANCES :**

DELIBERATION N° 2022_0101	SUBVENTIONS A VERSER AU CENTRE SOCIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2022
Rapporteur	Hervé MAULAZ

Vu, le budget primitif de l'exercice 2022 à venir ;

Vu, la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir ;

Il est proposé au Conseil municipal le versement des subventions d'équilibre 2021, et un acompte pour l'exercice 2022.

Un récapitulatif des sommes versées au centre social est présenté ci-dessous :

Action	Exercice 2021	Exercice 2022
Participation des communes	Subvention 2021 (2.5 € par 1 921 hab. = 4 802,50 € (réglée en 2021))	Subvention 2022 (2.5 € par 1 923 hab. = 4 807,50 € A régler en 2022 et compris dans l'acompte 2022
Centre de loisirs – Eté	Subvention 2021 [(35 enfants * 10,5 journées) * 3,00 € = 1 101,00 € (réglée en 2021)]	Sera à régler en septembre 2022 sur présentation de facture selon le calcul suivant : [(X enfants * X journées) * 3,00 €
Accueil périscolaire – Subvention d'équilibre	Pas d'acompte versé en 2021	Subvention d'équilibre 2021 = 17 807,28 € A régler en 2022
RAM – Subvention d'équilibre	Pas d'acompte versé en 2021	Subvention d'équilibre 2021 = 8 216,51 € A régler en 2022
Halte-garderie	6 000,00 € (Montant 2021, réglée en 2021)	0,00 €. Halte-garderie fermée par manque d'effectifs.

Coût total pour 2021 : 31 927,29 €

Acompte 2022 : 20 000,00 €

Pour mémoire coût 2020 : 40 000,00 €

Monsieur le Maire complète l'intervention d'Hervé MAULAZ en expliquant que le montant 2021 est inférieur à celui de 2020 car la halte-garderie n'a fonctionné que 7 mois au lieu de 12.

La prévision pour 2022 devrait être de l'ordre de 32 à 35 K€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ou non le versement des subventions ci-dessous au centre social rural de Lurcy-Lévis au titre de l'exercice 2022 :

- Subvention d'équilibre accueil périscolaire 2021 : 17 807,28 € ;
- Subvention d'équilibre RAM 2021 : 8 216,51 € ;
- Acompte 2022 : 20 000,00 €
- Centre de loisirs – été 2022 : En septembre sur présentation de facture selon le mode de calcul suivant : (X enfants * X journées) * 3,00 €

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote à l'unanimité pour le versement des subventions au centre social. 19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0102	COTISATION DES COMMUNES ADHERENTES A L'ASSOCIATION EPICERIE SOLIDAIRE DU BOCAGE BOURBONNAIS - ANNEE 2022
Rapporteur	Valérie CALIGIURI

Conformément à l'assemblée générale du 21 avril 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, les communes s'acquitteront annuellement d'une participation par habitant fixée à 1€.

Valérie CALIGIURI explique que 22 familles bénéficient de l'épicerie solidaire à Lurcy Lévis (18 femmes, 10 hommes et 21 enfants) et ce sont 102 familles au total sur le secteur de Lurcy Lévis, Bourbon, Le Montet, Souvigny, Cérilly.

Le Conseil municipal doit voter pour accepter ou non le versement d'une subvention pour l'année 2022, d'un montant de 1€ par habitant selon les données INSEE fournies en début d'année sur la population au 1^{er} janvier 2022, soit 1923,00 €.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote à l'unanimité pour le versement des subventions au centre social. 19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0103	COTISATION DES COMMUNES ADHERENTES A L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE NORD ALLIER - ANNEE 2022
Rapporteur	Valérie CALIGIURI

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association d'aide à domicile Nord Allier, les communes acquittent annuellement une cotisation basée sur leur population dont le montant par habitant est fixé chaque année en conseil d'administration.

Pour 2022 la participation par habitant sera de 1€.

Valérie CALIGIURI précise que cette association basée à Pouzy Mésangy emploie 34 salariés et que 150 personnes bénéficient des aides ménagères mises à disposition. Une mutualisation avec Dompierre a été mise en place en ce qui concerne la facturation et l'établissement des salaires.

Le Conseil municipal doit voter pour accepter ou non le versement d'une subvention pour l'année 2022, d'un montant de 1€ par habitant selon les données INSEE fournies en début d'année sur la population au 1^{er} janvier 2022, soit 1923,00 €.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote à l'unanimité pour le versement des subventions à l'association d'aide à domicile Nord Allier. 19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0104	VERSEMENT A L'ASSOCIATION « LA ROUTE DES EGLISES PEINTES DU BOURBONNAIS » DE LA SUBVENTION 2022
Rapporteur	Murielle BERNIGAUD

Nous avons reçu une demande de subvention d'un montant de 100 € en date du 18 janvier 2022 de la part de l'association « la route des églises peintes du bourbonnais ».

Murielle BERNIGAUD explique que cette association a été créée à l'effet de faire connaître de différentes façons (dépliants, site internet, blog, etc...) les peintures murales du XI au XVIème siècles, décorant 25 des églises rurales du Bourbonnais, dont l'église de Lurcy Lévis avec sa peinture découverte il y a une vingtaine d'années lors de la restauration du chœur.

Cette année, cette association met en œuvre, en collaboration avec des étudiants de BTS, un projet Patrimoine et Numérique avec réalisation de vidéos portant sur une présentation succincte du patrimoine de chacune des 25 Communes concernées, destinée à faire connaître l'ensemble de ce patrimoine, et une présentation de chacune des églises et de leurs peintures. Chaque église disposera également d'un flashcode. La plupart des églises contenant des peintures médiévales se situent au sud du département, les plus excentrées étant celles de Souvigny, Vitray, Hérisson et Lurcy.

Le budget alloué à ce projet est de 25.000 € financé à hauteur de :

- 40% par la Région,
- 14% par le Département,
- 15% par la Communauté de Communes de St Pourçain
- 10% par le Crédit Agricole
- Et le surplus, soit 21% par l'association au moyen notamment de la participation de 100€ demandée à chacune des Communes.

Ce projet numérique est un moyen de faire connaître un peu plus notre patrimoine et d'attirer de nouveaux visiteurs.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 100 € auprès de l'Association « La route des églises peintes du bourbonnais ».

19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0105	AUTORISATION DE REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Rapporteur	Hervé MAULAZ

Hervé MAULAZ indique que, comme le stipule l'article L 1612-1 du code général des collectivités, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour résumer, Patrick COMBEMOREL explique que le budget ne sera pas voté avant la 1^{ère} quinzaine d'Avril. 2 réunions seront organisées avec la commission Finances courant 2^{ème} quinzaine de Mars. Entretemps il faut pouvoir parer à toute éventualité de maintenance ou de travaux d'urgence. Cette pratique d'autorisation n'est pas nouvelle et habituellement on procède de cette façon. On part sur le montant d'investissement de l'année précédente soit 819 586 € pour l'année 2021 et on peut demander au Conseil Municipal, l'autorisation pour ¼ des crédits inscrits soit un peu plus de 200.000 €. Dans le cas présent nous parlons non pas de 200.000 € mais une proposition d'ouverture de crédits pour un montant de 20.000 € répartis comme ci-dessous.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	10 000 €
Article 21318 – Travaux divers bâtiments	3 000 €
Article 2183 – Matériel informatique	2 000 €
Article 2184 - Mobilier	2 000 €
Article 2188 – Autres acquisitions	3 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	10 000 €
Article 2313 - travaux	10 000 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement par chapitre comme il sera proposé lors au budget 2022.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 20.000 € selon le détail indiqué ci-dessus avant le vote du budget 2022.

19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0106	DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE REFECTION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE
Rapporteur	Samuel FOYENTIN / Jean-Paul BISSONNIER

Samuel FOYENTIN présente le projet d'investissement de réhabilitation et d'agrandissement de la garderie périscolaire de Lurcy-Lévis. Il explique que tout est parti d'une visite de la Garderie en Juillet 2021. Des problèmes de sol en train de s'affaïsser dangereusement, couplés à un manque de place important pour accueillir les enfants nous ont amené à réfléchir avec Pierre GIRAUD (Coordinateur au Centre Social) et solliciter les aides du Conseil départemental de l'Allier et de l'Etat au titre de la DETR, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
Maîtrise d'œuvre	25 500,00 €	30 600,00 €	Etat	150 000,00 €	50 %
Travaux	255 000,00 €	306 000,00 €	Département	90 000,00 €	30 %
Autres dépenses (CT, SPS, étude de sol, diagnostic amiante ...)	19 500,00 €	23 400,00 €	Total financements publics	240 000,00 €	80,00 %
			Autofinancement	60 000,00 €	20,00 %
Total	300 000,00 €	360 000,00 €	Total	300 000,00 €	100,00 %

Patrick COMBEMOREL ajoute que le montant des travaux estimé à 300.000 € serait financé à hauteur de 80% par l'état et le département. Cette réhabilitation et cet agrandissement pourraient être inaugurés courant 2023. Pendant le temps des travaux estimés à 4 ou 6 mois, les enfants seraient accueillis à la Salle Polyvalente. Il est proposé à la commission travaux de se rapprocher de la commission associations et d'échanger sur le sujet pour mieux cerner les mises à disposition de cette salle.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote et approuve à l'unanimité le projet d'investissement et le plan de financement concernant la réhabilitation et l'agrandissement de la Garderie Périscolaire.

19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0107	DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAVAUX DE REFECTION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOT
Rapporteur	Samuel FOYENTIN / Jean-Paul BISSONNIER

Samuel FOYENTIN et Jean Paul BISSONNIER présentent au Conseil municipal les problèmes rencontrés chaque jour avec les équipements du stade de football. Une toiture en très mauvais état avec des fuites et des infiltrations d'eau, des menuiseries pourries, un réseau électrique à revoir avec le remplacement des lampes actuelles par des leds moins consommateurs d'énergie, un circulateur défaillant au niveau de la chaufferie qui bien souvent oblige les joueurs à prendre une douche froide, une sonde de chauffage qui n'a jamais été raccordée à la chaudière ou encore une isolation inexistante qui fait qu'on chauffe l'extérieur des vestiaires. Olivier BUSSEROLLE en tant qu'ancien Président du Foot confirme que tous ces problèmes sont bien réels, ne datent pas d'aujourd'hui et qu'il est nécessaire d'intervenir. Patrick COMBEMOREL explique de son côté que chaque mois il est sollicité pour des interventions au stade de foot et qu'en vérité on colmate les brèches à coup de 5 ou 600 €. Il est donc temps de tout mettre à plat pour mettre en place un vrai projet d'investissement de réfection des vestiaires du stade de foot de Lurcy-Lévis et la sollicitation des aides auprès du Conseil départemental de l'Allier, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
Travaux d'isolation	13 520,00 €	16 224,00 €	Etat	10 675,00 €	35 %
Menuiseries	9 120,00 €	10 944,00 €	Département	9 150,00 €	30 %
Reprise de la couverture	1 230,00 €	1 476,00 €	Région	4 575,00 €	15 %
Travaux de plomberie	2 120,00 €	2 544,00 €	Total financements publics	24 400,00 €	80,00 %
Remplacement et isolation faux-plafond salle de réunion (devis en cours de réalisation)	3 000,00 €	3 600,00 €			
Révision de l'électricité, remplacements d'éléments cassés ou manquants (devis en cours de réalisation)	1 510,00 €	1 812,00 €	Autofinancement	6 100,00 €	20,00 %
Total	30 500,00 €	36 000,00 €	Total	30 500,00 €	100,00 %

Avant de passer au vote Patrick COMBEMOREL complète en informant le Conseil qu'un abri pouvant accueillir le tracteur tondeuse a été construit par les services techniques à côté des tribunes, afin de limiter les allers retours sur la route et d'optimiser les temps d'entretien du stade. Il insiste sur le fait que la Commune fait de nombreux efforts pour cet équipement et le club de football et qu'en contrepartie il a demandé à Michel GUERIN qui préside la commission des associations d'étudier la possibilité avec le président du club, de faire tondre le stade par les dirigeants ou les joueurs. De son côté la Mairie met à disposition le tracteur et le carburant. Michel GUERIN dit que la 1^{ère} tonte a été réalisée par un dirigeant. Claude VANNEAU approuve pleinement cette idée et ajoute qu'il en avait fait la demande il y a 5 ans et que cela est une très bonne chose.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote et approuve à l'unanimité le projet d'investissement et le plan de financement concernant la réfection des vestiaires du stade de Foot. 19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0108	CONDITIONS DE FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE ET DE RESTAURATION SCOLAIRE A LA COMMUNE DE NEURE
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL explique que lors du conseil municipal du 9 décembre 2021, il avait proposé de ne plus répercuter à la commune de Neure les frais de scolarité des enfants domiciliés sur Neure et du surcoût lié à la restauration scolaire.

Après un débat et une discussion ouverte, il avait été convenu que ce sujet serait exposé à Monsieur CHAMIGNON le Maire de Neure afin de recueillir l'avis de son conseil municipal.

La décision de la commune de Neure qui nous est parvenue dernièrement est de rester sur le mode de fonctionnement en vigueur, c'est-à-dire refacturation des frais de scolarité des enfants habitants à Neure à hauteur de 62,00 € par enfant et remboursement du reste à charge à la commune de Lurcy-Lévis du coût du repas comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil municipal doit délibérer pour fixer les tarifs suivants :

Frais de scolarité et de restauration à la charge de la commune de Neure des enfants accueillis au groupe scolaire de Lurcy-Lévis mais domiciliés sur la commune de Neure		
Frais de scolarité	Par enfant inscrit / année scolaire	62,00 €
Frais de restauration pour les enfants inscrits à l'école maternelle	Par enfant / par nombre de repas pour une année scolaire	0,39 €
Frais de restauration pour les enfants inscrits à l'école élémentaire	Par enfant / par nombre de repas pour une année scolaire	0,31 €

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote et approuve à l'unanimité les conditions de refacturation des frais de scolarité à la commune de Neure.

19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DOMAINE ET PATRIMOINE :

DELIBERATION N° 2022_0109	AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE SUR UN TERRAIN COMMUNAL
Rapporteur	Jean-Paul BISSONNIER / Samuel FOYENTIN

Jean Paul BISSONNIER explique que la société ENEDIS souhaite remplacer une armoire électrique qui se trouve sur un terrain communal à la Rivière (chemin de Lurcy-Lévis – Au gravier). L'ancienne sera déposée et remplacée par une armoire neuve.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote et approuve à l'unanimité l'implantation par la société ENEDIS d'une armoire électrique à la Rivière.

19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

DELIBERATION N° 2022_0110	MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DE LA MAISON SIS 44 RUE DU CAPITAINE LAFOND
Rapporteur	Murielle BERNIGAUD

Murielle BERNIGAUD propose de louer ce logement type F2 d'environ 45 m2 avec cuisine, séjour, chambre et salle d'eau. Lors d'une délibération datant du 27 octobre 2021 le loyer a été fixé à 450 € / mois charges comprises avec la location d'une cour et de 2 granges. Elle propose de louer ce logement par bail classique d'habitation, loi de 89. Au vu du loyer mensuel précédemment appliqué et des charges supportées par la Commune l'année passée (eau environ 15 € par mois, électricité 100 € par mois) alors que ce logement n'a été occupé que 9-10 mois.

Il est donc proposé de fixer le loyer mensuel, avec une seule grange puisque l'autre est occupée par la Commune et avec possibilité de mise à disposition de meubles ou non, selon le souhait du locataire, à 350,00 € hors charges, l'eau et l'électricité restant à la charge du locataire qui prendra les compteurs à son nom. Le locataire aura également à sa charge l'entretien de la cour.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal présent vote et approuve à l'unanimité la modification du tarif de location de la maison située au 44 rue du Capitaine Lafond.
19 voix Pour dont 7 Pouvoirs.

QUESTIONS DIVERSES

Patrick COMBEMOREL fait part au Conseil Municipal de différentes informations :

➤ **Cession de la station-service**

La société SCHIEVER CARBURANTS (Bi1) a cédé la station-service à la société THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION qui distribue les produits AVIA.

➤ **Démission du Garde de la Voirie Routière**

Monsieur Jean François BARTOUX a démissionné de son poste de Garde de la Voirie Routière le 18 février 2022. Démission qui a été acceptée le jour même par le Maire. Pas de remplacement prévu pour l'instant

➤ **Modification des horaires de travail du Responsable Technique**

Franck REFFO Responsable Technique souhaite pour des raisons personnelles travailler à 90% à compter du 1^{er} Mars 2022. Ses nouveaux horaires ont été validés et acceptés par la Commission Ressources Humaines. Il travaillera les lundi, mardi, mercredi et jeudi.

➤ **Remplacement Agent des Services Techniques**

Hubert DANIEL partira en retraite fin Mai. Une annonce a été rédigée et validée par la Commission Ressources Humaines. Elle a été envoyée à Pôle Emploi et est consultable sur ce site.

➤ **Nouveau Commerce**

Ouverture le 28 Février 2022 d'un nouveau commerce dénommé « DESTOCKLOT MENAGER » au 24 Boulevard Gambetta (anciennement agence Transaxia). Cette société basée Au Veurdre ouvre une succursale à Lurcy Lévis pour y vendre de l'électro ménagers (Frigo, machines à laver, aspirateurs etc). Il est intéressant de préciser qu'un investisseur différend a racheté la partie arrière qui est en cours de réhabilitation et qui devrait pouvoir accueillir de nouveaux locataires dans des logements rénovés ce qui est une très bonne chose pour la location.

La parole est donnée à Samuel FOYENTIN pour d'autres sujets d'actualité :

➤ **Abattage des platanes**

Des photos sont diffusées à l'ensemble des participants concernant l'abattage des platanes sur le Boulevard Gambetta. La plupart étaient creux et pourris de l'intérieur et représentaient un réel danger. D'autres platanes abritaient des nids de frelons et d'abeilles. De nouvelles plantations verront le jour dès cette année. Elles seront temporaires et ne seront pas plantés comme le sont les platanes. En effet des travaux de voirie (réfection des réseaux d'eau) devraient être entrepris dans les 3 ou 4 ans à venir et nécessiteront de défoncer route et trottoirs. Une commission chargée du fleurissement se réunira le 12 Mars prochain et devra tenir compte des remarques et commentaires du Comité de Pilotage du Boulevard.

Patrick COMBEMOREL ajoute qu'il ne faut pas oublier d'aménager le Parc et que tout le monde doit y participer. Olivier BUSSEROLLE complète en indiquant qu'il faut sécuriser le Parc car des véhicules n'hésitent pas à emprunter cet accès. De la même façon il faudra éclairer le parking devant ce square.

Patrick COMBEMOREL informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'à partir de cette année, pour chaque naissance, un arbre fruitier sera planté. Une parcelle de terrain inoccupée en face la salle Omnisports est l'emplacement retenu. Un verger verra donc le jour prochainement et les habitants de Lurcy pourront venir cueillir les différents fruits de ce jardin qui comme l'a soumis notre Responsable Technique Franck REFFO portera le nom de « Chemin de la vie ».

➤ **Rue des Soupirs**

Samuel FOYENTIN présente le nouveau plan de circulation de la rue des soupirs. Le but est de réduire la vitesse car certains confondent cette rue avec un circuit automobile. Comme vu avec la DDE et en concertation totale avec les riverains, la commission des travaux et voirie ayant validé le projet, des chicanes seront créées avec des quilles permettant aux piétons de circuler librement et en toute sécurité ;

➤ **Rue de Ferrière**

Jean Paul BISSONNIER explique que suite à la demande de riverains qui nous ont fait remarquer que beaucoup de poids lourds empruntaient cette rue et bien souvent se retrouvaient coincés ce qui les obligeaient à repartir en marche arrière avec le danger que cela peut représenter. D'autre part les GPS ont tendance à envoyer les camions là où c'est uniquement réservé aux voitures ce qui peut provoquer une circulation bloquée pendant plusieurs minutes. Des panneaux seront donc installés prochainement pour réglementer la circulation des poids lourds sur cette portion de la rue de Ferrière.

**Camion Pizza**

Jean Paul BISSONNIER a reçu une demande de la part d'une commerçante ambulante de Sancoins pour venir vendre des pizzas le lundi matin sur le marché. La commission Développement économique et Agriculture s'est réunie dernièrement. Il en ressort que le marché du lundi matin est en perte de vitesse, que ce commerce pizzas à emporter ne se ferait uniquement que le lundi matin sur le marché sans pour autant faire concurrence aux commerces de bouches. Pour ces raisons la Commission a validé l'autorisation de vendre des pizzas à emporter sur le marché du lundi matin. Olivier BUSSEROLLE demande si le camion de plats asiatiques a vocation à rester les dimanches soir pendant longtemps. Patrick COMBEMOREL explique qu'une autorisation a été donnée mais sans durée dans le temps. Il pense qu'il est présent à Lurcy Lévis, comme il l'est à Couleuvre, La Guerche ou Sancoins, le temps de renflouer ses caisses et lui permettre de continuer ses travaux dans le restaurant qu'il ouvrira à Sancoins.

**Jumelage MESERO**

Valérie CALIGIURI informe les membres du conseil que des cours d'italien seront prochainement enseignés par un professeur Italien en retraite habitant Nevers. Ces cours auront lieu chaque mardi de 16.30 à 18.00 pour le premier groupe et de 18.00 à 19.30 pour le second. Le prix sera de 10€ par cours et pour l'instant il y a 15 inscrits. Elle ajoute qu'une délégation de Mesero sera présente à Lurcy les 2 et 3 Juillet prochains et qu'une délégation de Lurcy rendra visite à Mesero les 9/10/11 Septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance

Jean Paul BISSONNIER

Le Président de séance

Patrick COMBEMOREL